

**2020-2021**

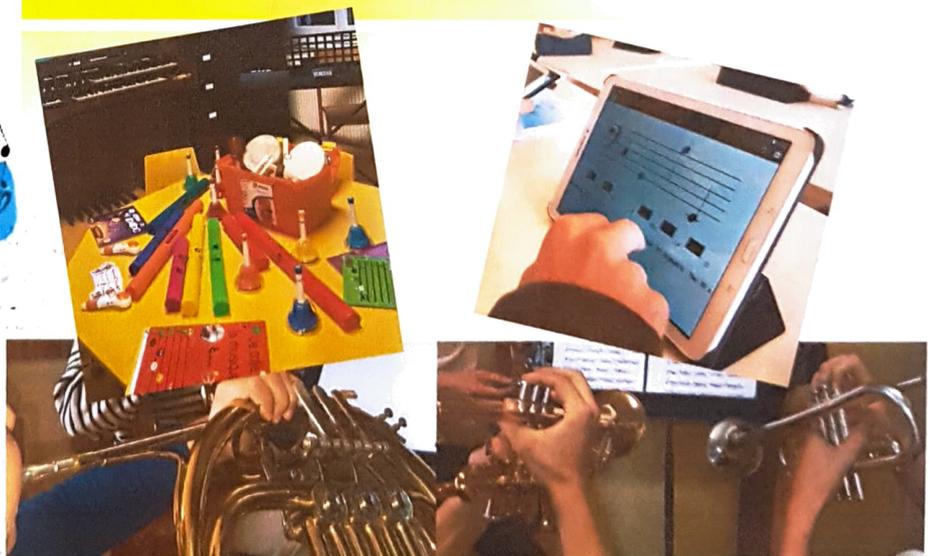
L'école de Musique Municipale de Saint-Laurent-Blangy  
vous propose:

-4 à 6 ans Eveil Musical

-A partir de 6 ans: Formation musicale

-A partir de 6 ans: Formation Instrumentale: Flûte Traversière;  
Clarinette; Saxophone, Trompette, Cor d'harmonie,  
Trombone, Tuba, Batterie et Percussions.

dans la limite des places disponibles



Contact : [ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr](mailto:ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr)

Tel: 06.31.14.60.40



Ville de  
Saint-Laurent-Blangy



## ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

26 et 28, rue du Général de Gaulle 62223 St Laurent-Blangy

Tél. : 06.31.14.60.40

[ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr](mailto:ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr)

**DIRECTEUR : LALOUX CHRISTOPHE**

**TARIFS 2020/ 2021 : DROIT D'INSCRIPTION : 33€ POUR TOUS**

PARTICIPATIONS MENSUELLES SUR TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES (Fixées par Délibération du Conseil Municipal)						
	Domiciliés à St -Laurent-Blangy			Elève domicilié à l'extérieur		
AGE	Participant Activités Harmonie Municipale	Non-participants Activités Harmonie Municipale	Solfège seul	Participant Activités Harmonie Municipale	Non-participants Activités Harmonie Municipale	Solfège seul
	- 18 ans	9.60€ (*)		17.75 €	9.60 €	
+ 18 ans	13.35 € (*)	25.80€	13.35 €	25.80€ (*)	61.90€	32.95€
Doublement des tarifs pour le deuxième instrument étudié						
(*) avec obligation de participer <b>activement aux répétitions, concerts</b> et aux <b>4 manifestations patriotiques et aux différentes manifestations culturelles.</b>						
Des : 11 novembre 2020, 19 mars 2021, 28 avril 2021, 08 mai 2021.						



**Les droits d'inscriptions sont dus en cas de désistement.**

**Tout trimestre commencé est dû également.**

La mise à disposition d'un instrument pourra être consentie lors de la première année d'apprentissage suivant les disponibilités et moyennant une participation mensuelle de **12.30€ et 16.90€ pour les extérieurs**. Un abattement de 25% pour les élèves domiciliés dans la commune sur le droit d'inscription et la participation mensuelle par élève et par instrument pour chacun des membres d'une même famille dès lors que 3 de ses membres sont inscrits. Non cumulable avec le tarif participant à l'harmonie.

